

Exemple de facture d'électricité pour un client particulier mensualisé (recto)

- 1 Numéro d'urgence accessible 7j/7, 24h/24.
- 2 Coordonnées de Vialis.
- 3 Référence à communiquer à votre conseiller Vialis lors de tout contact.
- 4 Référence de votre contrat.
- 5 Adresse du lieu de consommation de l'énergie.
- 6 Rappel des principales caractéristiques de votre contrat.
- 7 Date fin de droits précarité.
- 8 Représentation graphique de la consommation facturée.
- 9 Rappel de vos coordonnées bancaires.
- 10 Détail de l'échéancier de mensualisation en cours.
- 11 N° et date de la facture.
- 12 Date(s) de prélèvement(s) de la ou des deux mensualités de régularisation.

Cette facture est un exemple fictif qui ne concerne pas spécifiquement votre situation.



10 rue des Bonnes Gens
CS 70187 - 68004 COLMAR CEDEX

facture électricité

régularisation de mensualisation
tarif bleu

1 Urgences Electricité : 0 806 807 810
(service gratuit + prix appel)

Référence PDS : 68066/E1/0015XXX 82

2 Accueil du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Tél : 03 89 24 60 60 - e-mail : info@vialis.net

3 Votre référence à rappeler : 15 XXX

MME SACHA TELLES
APP 30 ETG 02 04
14 RUE DES FAUVETTES
68000 COLMAR

4 contrat n° 212543

5 client titulaire **Mme SACHA TELLES**

6 espace de livraison **app 30 étage 02
14 RUE DES FAUVETTES
COLMAR**

7 offre **tarif bleu - Vialis**
service **base**
puissance souscrite **6 kVA**
réglage de la protection **30 A**
type de compteur **électronique**
date fin de droits précarité **30/04/2024**

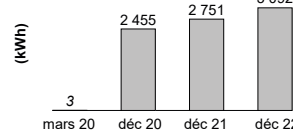
8 informations

Client aux tarifs réglementés, vous pouvez souscrire à tout moment sans frais à une offre de marché chez le fournisseur de votre choix. Comparez gratuitement les offres sur energie-info.fr.

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

8



11 facture n° XXXXXXXFV du 09/12/2022

électricité du 24/11/2021 au 23/11/2022 : 3 092 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	512,44 €
TVA	95,04 €
autres taxes	56,67 €
total TTC	664,15 €
solde antérieur et mensualités	-590,00 €

net à payer 74,15 €

12 Ce montant sera prélevé à partir du 01/01/2023
Cette facture annule et régularise les prélèvements en cours

Date approximative du prochain relevé 22/05/2023
Date approximative de la prochaine facture ... 08/12/2023

9 rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **MME SACHA TELLES** Référence Mandat : **VXXXX**

IBAN (RIB International) : **FR74 XXXX XXXX XXXX XXXX XXX** BIC : **PSSTFRPPSTR**

10 rappel des mensualités de la période précédente

mensualités	montant	statut	mensualités	montant	statut
10 février 2022	59,00 €	payée	10 juillet 2022	59,00 €	payée
10 mars 2022	59,00 €	payée	10 août 2022	59,00 €	payée
10 avril 2022	59,00 €	payée	10 septembre 2022	59,00 €	payée
10 mai 2022	59,00 €	payée	10 octobre 2022	59,00 €	payée
10 juin 2022	59,00 €	payée	10 novembre 2022	59,00 €	payée

Votre futur échéancier est présenté au verso.

Exemple de facture d'électricité pour un client particulier mensualisé (verso)

- 13 Périodes concernées par la facturation de l'abonnement et de la consommation.
- 14 Numéro du compteur affecté à votre logement ou local.
- 15 Ancien et nouveau relevés servant de base de calcul pour la facture.
- 16 Énergie consommée : différence entre le nouveau et l'ancien relevé de votre compteur.
- 17 Détail des taxes et contributions spécifiques à l'électricité :
La CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité).
La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) 21,93% de la partie fixe du tarif d'acheminement.
La TVA réduite (Taxe sur Valeur Ajoutée) elle s'applique à 5,5% sur l'abonnement et la CTA.
La TVA est à 20% sur la consommation.
- 18 Détail de la TVA.
- 19 Montant TTC de la facture d'électricité.
- 20 IMPORTANT / Informations relatives à votre prochaine mensualisation : indication du montant de la nouvelle mensualité et de la date du premier prélèvement.
Les 9 prélèvements ultérieurs se feront le même jour des mois suivants. Cette mention remplace l'envoi spécifique des anciens échéanciers de mensualisation.
- 21 Zone de message personnalisé, informations générales.

Cette facture est un exemple fictif qui ne concerne pas spécifiquement votre situation.

part fixe		€/mois	montant en €
prime fixe du 1 décembre 2021 au 31 janvier 2022 (puissance souscrite de 6 kVA - 2,04 mois)		9,35	19,07
prime fixe du 1 février 2022 au 30 novembre 2022 (puissance souscrite de 6 kVA - 9,96 mois)		9,23	91,93

part variable		€/kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture
compteur n° 701301270368			
du 24/11/2021 au 23/11/2022	17 880	20 972	1
base	585	3 092	
base - barème du 24/11/2021 au 31/01/2022	585	0,0974	56,98
base - barème du 01/02/2022 au 23/11/2022	2 507	0,1374	344,46

total HT		512,44	
taxes et contributions		assiette	taux
taxe communale du 24/11/2021 au 31/12/2021	322	0,00663 € / kWh	2,13
taxe départementale du 24/11/2021 au 31/12/2021	322	0,003315 € / kWh	1,07
taxe communale du 01/01/2022 au 23/11/2022	2 770	0,00663 € / kWh	18,37
cspe du 24/11/2021 au 31/12/2021	322	0,0225 € / kWh	7,25
cspe du 01/01/2022 au 31/01/2022	263	0,0258291 € / kWh	6,79
cspe du 01/02/2022 au 23/11/2022	2 507	0,001 € / kWh	2,51
cta	84,60	21,93 %	18,55
tva réduite	129,55	5,50 %	7,13
tva	439,56	20,00 %	87,91

total TTC		664,15	
-----------	--	--------	--

19 votre prochain échéancier

Le montant des 10 prochaines mensualités, prélevées le 10 du mois, est de **70,00 € TTC** dont **9,42 € de TVA**.
Le premier prélèvement sera effectué le **10 février 2023**.

21 communication

Origine 2021 de l'électricité : 76,9 % nucléaire ; 8,6 % hydraulique ; 7,0 % gaz ; 5,9 % autres renouvelables ; 0,8 % charbon ; 0,4 % pétrole ; 0,4 % autres fossiles.

- **part acheminement HT** : €
- **taxes locales (départementale, communale)** : s'appliquent à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales qui les ont instituées.
- **cspe (contribution aux charges du service public de l'électricité)** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette contribution est reversé aux Douanes.
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.
- **tva (taxe sur la valeur ajoutée)** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Votre facture est à conserver au minimum 5 ans.
Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé.
L'ensemble des tarifs et prix proposés par Vialis est disponible sur le site www.vialis.net et à l'accueil.
Vous pouvez comparer gratuitement les offres disponibles sur : www.energie-info.fr.
Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Vous pouvez poser toutes vos questions relatives à cette facture en appelant l'agence Vialis dont le numéro de téléphone figure au recto de cette facture. Le Service Consommateurs de Vialis est à votre disposition pour toute réclamation relative à vos contrats au 03 89 24 69 99. Les conditions générales de vente de vos contrats vous indiquent la procédure à suivre en cas de litige.
Si votre réclamation écrite auprès de Vialis n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie à l'adresse : Libre réponse n°59252 75443 Paris Cedex 09 ou sur le site www.energie-mediateur.fr.

Vialis SAEM au capital de 25 150 000 € - RCS Colmar B 451 279 848 - SIREN 451 279 848 - n° de TVA intracomm. FR.80451279848 - www.vialis.net
Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens CS 70187 68004 Colmar Cedex
Agence de Neuf-Brisach (UEM) : 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach

références internes : 211 741 / 193